

# Le Groupement Hospitalier de Territoire

Une mesure « Phare » de la loi de modernisation de notre système de santé.

La loi de janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a prévu la constitution au 1er juillet 2016 des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Tous les établissements publics de santé de France ont l'obligation d'adhérer à un GHT. En Normandie, onze GHT ont été constitués.

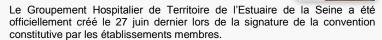
L'Agence Régionale de Santé Normandie a défini le périmètre du nôtre comme étant celui de l'ancienne Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) de l'Estuaire avec l'EHPAD de Beuzeville.

Il est donc composé des établissements suivants :

- Le Groupe Hospitalier du Havre, désigné comme établissement support,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises (Fécamp),
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Caux-Vallée de Seine (Lillebonne et Bolbec),
- Le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer),
- · Le Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc,
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Franches Terres (Beuzeville).

### EDITORIAL

Madame, Monsieur,



Il doit permettre la mise en place d'une stratégie de groupe entre établissements de santé et établissements ou services médico-sociaux publics afin d'organiser une réponse graduée et adaptée aux besoins de santé de la population par l'adoption d'un Projet Médico-soignant Partagé.

L'enjeu est de renforcer la position et la cohérence territoriale de l'offre de soins publique.

Nous ne partons pas de « zéro ». Les établissements membres ont déjà largement œuvré dans le cadre de l'ancienne Communauté Hospitalière de Territoire créée en 2011. Leur engagement actuel s'inscrit dans la continuité des partenariats existants, construits depuis plusieurs années à différents niveaux.

Il est important de souligner que les membres fondateurs ont souhaité construire cette nouvelle forme de collaboration sur des principes de transparence, de dialogue de promotion de l'offre publique de santé au service de toutes et tous sur le territoire.

Madame, Monsieur, je vous souhaite une bonne lecture de la première lettre d'information du GHT et vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

#### Madame Zaynab RIET

Directrice du Groupe Hospitalier du Havre, du Centre Hospitalier de la Risle et de l'EHPAD de Beuzeville

>> Cliquez sur les logos pour visualiser la présentation des établissements...













## Un enjeu majeur

## L'égal accès aux soins de la population du territoire

L'enjeu principal du GHT est de définir les parcours de soins des patients, à travers un Projet Médico-soignant Partagé (PMP), pour que ceux-ci puissent bénéficier d'une prise en charge fluide et graduée en fonction de leur état de santé et avoir un égal accès à des soins sécurisés et de qualité sur tout le territoire.

Développer une offre de proximité mais également une offre de référence et de recours, structurer de véritables filières entre établissements, adhérer à une logique de qualité de service rendu, va permettre à chaque établissement de renforcer son rôle et sa place dans la nouvelle région Normandie.

Pour ce faire, les établissements du GHT tiendront compte du développement de nouveaux modes de prise en charge : consultations avancées, ambulatoire, hospitalisation à domicile et télémédecine. Le projet Médico-soignant Partagé sera en cohérence avec le Projet Régional de Santé et le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire.



## Un engagement fort

#### Au service de l'offre de soins publique

Les établissements du GHT ont signé le 27 juin 2016 une convention constitutive.

Ils se sont engagés à soutenir une stratégie de collaboration active afin de renforcer la position et la cohérence territoriale de l'offre de soins publique. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des partenariats existants, construits depuis plusieurs années. En effet, les centres hospitaliers du territoire ont développé de nombreuses actions de coopération, notamment en matière de consultations avancées, d'imagerie et de biologie mais aussi au travers d'un Groupement de Coopération Sanitaire de moyens pour des activités en lien avec le Système d'Information Hospitalier, la maîtrise d'œuvre, la Blanchisserie, la Restauration... Le PMP intègre et prolonge ainsi les coopérations existantes.

Enfin, les établissements se sont engagés également à ce que les autres structures publiques intéressées soient associées tant à l'élaboration qu'à la mise en œuvre du Projet Médico-soignant Partagé.

A cet effet, une réunion d'information à destination des établissements sociaux et médico-sociaux publics du territoire s'est tenue le 6 juin dernier.

Les professionnels médicaux et soignants de ville sont également associés par le biais des Unions Régionales des Professions de Santé (URPS).



De gauche à droite: Mme Isabelle Gérard, Directrice du Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc – Mme Zaynab Riet, Directrice du GHH, du CH de la Risle et de l'EHPAD de Beuzeville - Mme Tina Perez, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal Caux-Vallée de Seine –

Mr Jean Pierre Viaud, Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises.

### Le GHT de l'Estuaire de la Seine

### Un partenariat fondé sur des principes et une gouvernance

### guidée par une volonté de transparence et de dialogue

Cette volonté, traduite à travers une charte de confiance guide la gouvernance du GHT en complément des textes

réglementaires. Ainsi la convention constitutive a été établie dans le respect des missions et intérêts respectifs des établissements membres. En plus du volet PMP, la convention constitutive reprend les dispositions réglementaires décrivant le fonctionnement du GHT de sorte que l'établissement support est chargé d'assurer, pour le compte des autres établissements "parties" au groupement, des fonctions et activités déléguées :

- La stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information hospitalier convergent, en particulier la mise en place d'un dossier patient permettant une prise en charge coordonnée des patients au sein des établissements membres du groupement;
- La gestion d'un département de l'information médicale de territoire;
- La fonction achats ;
- La coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale du groupement et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements membres du groupement.

#### Les fonctions organisées en commun sont :

- Les activités d'imagerie diagnostique et interventionnelle ;
- La biologie médicale ;
- La pharmacie.

Des fonctions mutualisées facultatives comme des équipes médicales communes, la mise en place de pôles inter-

établissements, des activités administratives, logistiques, techniques ou médico-techniques pourront être organisées le moment venu, le cas échéant.



# La mise en place d'instances communes

Le GHT est doté de ses propres instances. La majorité de celles-ci s'est réunie pour la première fois avant le 31 décembre 2016 notamment pour élire, pour la plupart, leur président.

Le Comité Stratégique s'est réuni pour la première fois le 6 septembre 2016. Il se réunira tous les deux mois. Il est présidé par Mme Zaynab RIET, Directrice du Groupe Hospitalier du Havre, du CH de la Risle et de l'EHPAD de Beuzeville.

Le Comité territorial des élus locaux s'est réuni le 18 novembre 2016.

La Commission Médicale de groupement s'est réunie le 14 novembre 2016 et est présidée par le Dr Alain FUSEAU, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du GHH. Le Dr Jacques ALBISETTI, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du CH du Pays des Hautes Falaises a été élu Vice Président de cette nouvelle instance.

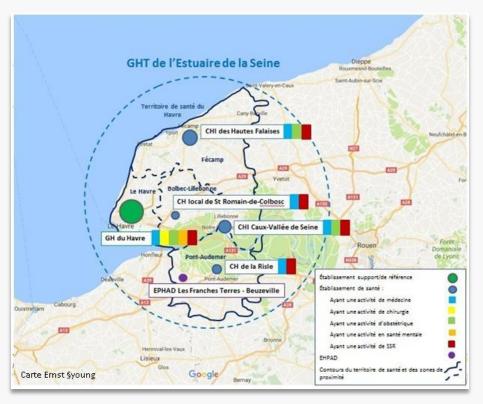
La Conférence territoriale de dialogue social s'est réunie le 9 décembre 2016 et est présidée par Mme RIET.

La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique (CSIRMT) de groupement s'est réunie le 5 décembre 2016 et est présidée par Mme Agnès REGNAULT, Directrice Coordinatrice des Soins du CH du Pays des Hautes Falaises.

Le Comité des Usagers se réunira en janvier 2017 et est présidée par Mme RIET.

D'autres nominations ont eu lieu : le Dr Philippe CEPITELLI en tant que DIM de Territoire. Mr Mathieu GAYRARD en tant que Chef de Projet Achats.

# Le Projet Médico-soignant Partagé Ou la définition d'une stratégie médicale à l'échelle du territoire



Le PMP définit la stratégie médicale du GHT pour cinq ans.

Les projets médicaux d'établissement s'inscriront dans la logique du Projet Médico-soignant Partagé.

Dans le cadre de la CHT, un premier projet médical de territoire a été mené en 2015 et 2016 afin d'identifier un nombre limité de thématiques de coopérations prioritaires.

Le nouveau PMP complète ce travail pour couvrir *in fine* quinze des filières de soins et des activités cliniques de notre Groupement Hospitalier de Territoire.

Les structures d'Hospitalisation à domicile (HAD) sont associées à l'élaboration du PMP tout comme le CHU de Rouen pour les activités de recours, l'enseignement et la formation, la recherche et la démographie médicale. Le CHU participera avec le Centre de Lutte Contre le Cancer Becquerel à la définition du parcours de soins en cancérologie.

La démarche englobe sept filières prioritaires identifiées en 2015 :

La Cancérologie, l'Obstétrique et la Périnatalité, l'Endocrinologie - Diabétologie et la prise en charge de l'obésité, La Neurologie et la prise en charge de l'AVC, la Cardiologie, l'Imagerie et la Pharmacie.

Et huit nouvelles : La Pédiatrie, la Biologie, les Urgences, la Gériatrie, la Santé mentale, les Soins palliatifs, l'Hygiène hospitalière et l'Education thérapeutique des patients.

Quinze groupes mixtes de représentants de chaque établissement (médecins et paramédicaux) ont été constitués (200 personnes).

Ils se sont réunis en décembre dernier pour arrêter les bases d'une définition des filières.

Ils sont aidés dans leur démarche par un prestataire : la société Ernst & Young. Les travaux de groupes vont se poursuivre jusqu'en mai.

Des réunions pour arrêter une organisation graduée et opérationnelle des filières ont lieu régulièrement avec l'ARS, à chaque étape règlementaire.

Le pilotage global du PMP est réalisé par la CME et la CSI de groupement avec l'aide de la Direction des Affaires Générales et de la Politique de Santé de Territoire du GHH. Lien vers l'extrait du décret n° 2016-524 du 27-04-2016 relatif au GHT.

# Calendrier d'élaboration du PMP et de déploiement du GHT

Jusqu'à mai 2017 : Description des filières de soins par les groupes de travail mixtes du PMP.

- √ 1<sup>er</sup> juillet 2017: Le Projet Médico-soignant Partagé est complet.
- √ 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Plan d'actions « Achats ».
- ✓ 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Rédaction du schéma directeur du Système d'Information Hospitalier.
- ✓ 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Compte qualité unique.
- ✓ 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Mise en place du SIH convergent.